

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 avril 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mourad Guellaty et Noureddine Hajji (AMC).

Bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2007
 (Unité : en 1 000 DT)

ACTIF	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	5 972	3 029
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	150 922	134 073
3- Créances sur la clientèle	4.3	56 757	53 372
4- Portefeuille-titres commercial		3 197	4 563
5- Portefeuille d'investissement	4.4	20	20
6- Valeurs immobilisées	4.5	1 026	1 301
7- Autres actifs	4.6	4 074	2 010
TOTAL ACTIF		221 968	198 368
PASSIF			
2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.7	36 719	31 592
3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.8	142 384	132 800
4 - Emprunts et ressources spéciales	4.9	824	1 578
5 - Autres passifs	4.10	26 205	16 816
TOTAL PASSIF		206 132	182 786
CAPITAUX PROPRES			
1 - Capital		40 000	40 000
2 - Réserves		277	277
3 - Résultats reportés		(24 695)	(25 442)
4 - Résultat de l'exercice		254	747
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.11	15 836	15 582
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		221 968	198 368

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 Décembre 2007
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		806	577
HB 2 - Crédits documentaires		1 650	4 192
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 456	4 769

ENGAGEMENTS DONNES

HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.12	3 751	9 134
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		3 751	9 134

ENGAGEMENTS REÇUS

HB 7 - Garanties reçues	4.13	46 024	38 349
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		46 024	38 349

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2007
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2007	Exercice 2006
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.14	11 058	9 587
PR 2 - Commissions (en produits)		1 948	2 447
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		423	145
Total produits d'exploitation bancaire		13 429	12 179
<i>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</i>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.15	(6 521)	(6 172)
CH 2 - Commissions encourues		(338)	(208)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	0

Total charges d'exploitation bancaire		(6 860)	(6 380)
PRODUIT NET BANCAIRE		6 569	5 799
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(534)	74
PR 7 - Autres produits d'exploitation		24	20
CH 6 - Frais de personnel		(3 683)	(3 103)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.16	(1 763)	(1 729)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(311)	(304)
RESULTAT D'EXPLOITATION		302	757
PR8\CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(39)	0
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.17	(9)	(10)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		254	747
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		254	747
RESULTAT PAR ACTION	4.21	0,064	0,187

Etat de flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2007
(Unité : en 1 000 DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	Exercice 2007	Exercice 2006
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		16 525	9 752
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 793)	(6 134)
Dépôts \ Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(6 128)	2 579
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(6 547)	32 794
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		9 540	24 034
Acquisitions \ cessions des titres de placement		1 382	(4 421)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(3 892)	(3 468)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 891	5 977
Impôts sur les sociétés payés		(10)	(78)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		8 968	61 037
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		274	(477)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		274	(477)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0	0
Augmentation \ diminution des ressources spéciales		(753)	(1 018)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(753)	(1 018)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	2	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	8 488	59 542
Liquidités et équivalents en début d'exercice	101 638	42 097
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.18	110 128
		101 638

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2007

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation - Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation - Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2007 pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪	A : Actifs courants	0 %
▪	B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪	B2 : Actifs incertains	20 %
▪	B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪	B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	33%
- Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 4.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007 un total de **5 972** KDT et se décompose comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Caisse	4 198	823
BCT	1 774	2 206
Total	<u>5 972</u>	<u>3 029</u>

Note 4.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2007, le total de cette rubrique a atteint **150 922** KDT, et se répartit entre les postes suivants :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Dépôts à vue	94 708	36 789
Placements	46 062	93 058

Créances rattachées	103	354
<i>Créances sur les</i>	10 000	3 872
<i>Etablissements Financiers</i>		
<i>Créances rattachées</i>	50	-
Total	<u>150 922</u>	<u>134 073</u>

Note 4.3 - Créances sur la clientèle**4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement**

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2007 un solde de **56 757** KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Comptes courants débiteurs	13 678	14 783
Autres concours à la clientèle (1)	72 469	64 839
Créances rattachées	81	3 244
Total brut	<u>86 228</u>	<u>82 866</u>
Provisions	(20 924)	(20 351)
Agios réservés	(8 526)	(9 121)
Produits perçus d'avance	(21)	(22)
Total Net	<u>56 757</u>	<u>53 372</u>

(1) Le poste autres concours à la clientèle correspond aux :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Escompte effets	6 299	7 855
Autres crédits à court terme	37 248	9 054
Crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires	28 690	47 625
Crédits à moyen et long terme sur ressources spéciales	232	305
Total brut	<u>72 469</u>	<u>64 839</u>

4.3.2 - Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Nature de l'engagement	Actifs Classes 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Créances sur la clientèle	48 484	39 514	37 744	43 352	86 228	82 866
Engagements hors bilan (les engagements de financements sont présentés au 4.12)	2 324	4 535	132	234	2456	4 769
Total	<u>50 808</u>	<u>44 049</u>	<u>37 876</u>	<u>43 586</u>	<u>88 684</u>	<u>87 635</u>

La ventilation des engagements selon leurs durées résiduelles est présentée dans la note 4.19.

Note 4.4 - Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007 un total de **20 KDT** et représente des souscriptions de ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie.

Note 4.5 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2007, **1 026 KDT** dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31-12-2006	Acquis./ (Cession)	V.Brute au 31-12-2007	Amort. 2006	Dotations 2007	Amort. 2007	V.Nettes au 31-12-2007
Agencements, Aménagements Installations	1 078	30	1 108	(398)	(76)	(474)	634
Matériel de Transport	264	(115)	149	(131)	8	(123)	26
Matériel Informatique	806	(185)	621	(661)	180	(481)	140
Immobilisations en cours	29	-29	0	0	0	0	0
Mobilier et Matériel de Bureau	570	167	737	(356)	(210)	(566)	171
Logiciels Informatiques	1 575	28	1 603	(1 475)	(72)	(1 547)	56
<u>Total</u>	<u>4 322</u>	<u>(104)</u>	<u>4218</u>	<u>(3 021)</u>	<u>(171)</u>	<u>(3192)</u>	<u>1 026</u>

Note 4.6 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2007 un solde de **4 074 KDT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Charges payées d'avance	137	160
Acomptes provisionnels	-	550
Crédits au personnel	883	573
Autres	3 054	727
<u>Total</u>	<u>4 074</u>	<u>2 010</u>

Note 4.7 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2007 un solde de **36 719 KDT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Dépôts des étab. Bancaires*	32 044	27 653
Dépôts des étab. financiers	4 672	3 939
<u>Total</u>	<u>36 719</u>	<u>31 592</u>

* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis.

Note 4.8 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2007 à **142 384 KDT** et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
----------------	-------------------	-------------------

Dépôts à vue	91 137	74 492
Dépôts d'épargne	3 429	3 433
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	47 540	54 642
Dettes rattachées	327	270
Intérêts payés d'avance	(49)	(37)
Total	<u>142 384</u>	<u>132 800</u>

Note 4.9 - Ressources spéciales

Les ressources spéciales totalisent au 31 décembre 2007 un solde de **824 KDT** dont 6 KDT relatifs à des dettes rattachées et correspondent en totalité à des financements sur une ligne italienne (ITL 63 milliards).

Note 4.10 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2007, **26 205 KDT** et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Congés payés et primes au personnel	634	521
Provisions pour risques et charges	838	1 101
Dettes sociales	180	178
Etat, impôt et taxes	264	215
Comptes suspens de Prélèvement	20 018	6 612
Autres	4 271	8 189
Total	<u>26 205</u>	<u>16 816</u>

Note 4.11 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 40 000 KDT composé de 4 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2007, s'élève au 31 décembre 2007 à **15 836 KDT**. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-06	40 000	277	(25 442)	747	15 582
Affectation du résultat 2006	-	-	747	(747)	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-
Distribution de bénéfices	-	-	-	-	-
Résultat au 31-12-07	-	-	-	254	254
Solde au 31-12-07	<u>40 000</u>	<u>277</u>	<u>(24 695)</u>	<u>254</u>	<u>15 836</u>

Note 4.12 - Engagements de financement en faveur de la clientèle :

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2007, **3 751 KDT** et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	3 751	9 134
Total	<u>3 751</u>	<u>9 134</u>

Note 4.13 - Garanties reçues

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2007, **46 024 KDT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Garanties reçues des banques installées à l'étranger	-	-
Garanties reçues des banques installées en Tunisie (ABC Tunis)	36 355	25 600
Garanties reçues de l'Etat	-	858
Garanties reçues de la clientèle (*)	9 668	11 891

Total **46 024** **38 349**

(*) Les garanties reçues de la Clientèle concernent uniquement les garanties financières.

Note 4.14 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2007 à **11 058 KDT** contre 9 587 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	6 537	5 882
Intérêts sur créances sur la clientèle	4 500	3 674
Revenus assimilés	21	31
Total	<u>11 058</u>	<u>9 587</u>

Note 4.15 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2007 à **6 521 KDT** contre 6 172 KDT au 31 décembre 2006 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	1 686	2 756
Intérêts sur dépôts de la clientèle	4 835	3 416
Total	<u>6 521</u>	<u>6 172</u>

Note 4.16 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2007 un total de **1 763 KDT** contre 1 729 KDT au 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Impôts et taxes	64	64
Travaux et fournitures services extérieurs	1 201	1 074
Transports et déplacements	118	94
Frais divers d'exploitation	380	497
Total	<u>1 763</u>	<u>1 729</u>

Note 4.17 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. L'impôt sur les sociétés a été déterminé sur la base du minimum d'impôt, soit 0,1% du chiffre d'affaire TTC réalisé avec les résidents.

(Montant en KDT)

- Résultat comptable avant impôt	254
- Charges non déductibles	-
- Produits non imposables	-
- Résultat fiscal	-

Taux d'impôt **35 %**

- Impôt théorique	-
Chiffre d'affaire réalisé avec les résidents (TVA comprise)	9 000
- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt)	9

Note 4.18 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2007, **110 128 KDT** détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2007	31/12/2006
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	5 972	3 029
Créances sur les Etablissements Bancaires (4.2)	140 873	130 202
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et financiers (4.7)	(36 717)	(31 592)
Total	<u>110 128</u>	<u>101 638</u>

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 4.19 - Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle**

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
• Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	5 972	-	-	-	-	-	5 972
• Créances sur les établissements bancaires et financiers	147 165	-	-	3 757	-	-	150 922
• Créances sur la clientèle	14 193	440	2 110	36 155	3 859	-	56 757
• Portefeuille-titres commercial	-	-	-	3 197	-	-	3 197
• Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	20	20
• Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	1 026	1 026
• Autres actifs	-	-	-	-	-	4 074	4 074
Total	<u>167 330</u>	<u>440</u>	<u>2 110</u>	<u>43 109</u>	<u>3 859</u>	<u>5 120</u>	<u>221 968</u>
PASSIFS							
• BCT et CCP	-	-	-	-	-	-	0
• Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	-	36 719	-	-	-	-	36 719
• Dépôts et avoirs de la clientèle	123 211	3 741	10 916	4 516	-	-	142 384
• Ressources spéciales	-	-	-	824	-	-	824
• Autres passifs	-	-	-	-	-	26 205	26 205
CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	15 836	15 836
Total		<u>159 930</u>	<u>3 741</u>	<u>10 916</u>	<u>5 340</u>	<u>42 041</u>	<u>221 968</u>
Position nette		<u>7 400</u>	<u>(3 301)</u>	<u>(8 806)</u>	<u>37 769</u>	<u>3 859</u>	<u>(36 921)</u>

Note 4.20 - Transactions avec les parties liées

La Banque a conclu un contrat de bail, commençant à courir à partir de Janvier 2000, avec ABC-Tunis portant sur la location du siège social. Le total des loyers payés s'élève à 13,6 KDT pour l'exercice 2007.

Les charges communes aux deux banques ABC Tunisie et ABC Tunis et supportées par cette dernière sont refacturées à ABC Tunisie à hauteur de 65%. Le total de ces charges facturées par ABC Tunis a atteint au 31 décembre 2007, 283 KDT HT.

Durant 2007, ABC Tunisie a reçu 2 624 KTD comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis et a payé 1 535 KTD en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.

Durant 2007, ABC Tunisie a reçu 3 290 KTD comme rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis.

Au 31 décembre 2007, les garanties reçues par ABC Tunisie des entités du groupe ABC en couverture de deux crédits MLT totalisent 36 102 KTD.

Note 4.21 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, se présentent comme suit :

	<u>31.12.2007</u>	<u>31.12.2006</u>
Résultat net (en DT)	253 957	746 836
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	253 957	746 836
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 000 000	4 000 000
Résultat par action (en DT)	0,064	0,187

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 4.22 - Evénements postérieurs à la clôture

Au cours de l'exercice 2008, la banque a été notifiée pour une action en justice intentée par l'une de ses relations dont l'objet se rapporte à des virements se prétendant être illégaux ainsi qu'à une défaillance quant aux obligations contractuelles et réglementaires.

Cette relation réclame auprès de ABC Tunisie et ABC Tunis Branch solidairement un dédommagement s'élevant à 6 805 KDT.

Les premières audiences sont en cours. Toutefois, il existe une incertitude significative quant à l'issue finale de ce procès, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 Février 2008. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES **Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007**

Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation -Tunisie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de Arab Banking Corporation - Tunisie (ABC Tunisie) arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers d'ABC Tunisie arrêtés au 31 décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux éléments suivants :

- La banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses relations et se voit réclamer le paiement d'un dédommagement portant sur un montant significatif (Cf. note aux états financiers 4.22). Une action sur le fond ainsi qu'une autre en référé ont été engagées par cette relation. L'issue finale de ce procès ne peut pas actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour passif éventuel n'est comptabilisée.

- Les fonds propres de la banque demeurent à la fois inférieurs au minimum requis par l'article 13 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit et en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes cumulées enregistrées jusqu'au 31 décembre 2007. De ce fait, une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires doit être convoquée à l'effet de se conformer à la loi bancaire et le cas échéant de statuer sur la poursuite de l'activité conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de ABC Tunisie à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 10 mars 2008

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - exercice clos le 31-12-2007

Messieurs les actionnaires de Arab Banking Corporation - Tunisie

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous avons été avisés des opérations suivantes conclues par votre banque avec ABC Tunis Branch, branche de Arab Banking Corporation (B.S.C) :

1. ABC Tunisie a conclu le 7 février 2000 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1^{er} janvier 2000, portant sur la location du siège social. Le montant du loyer annuel payé au titre de l'exercice 2007 est de 13 600 DT (hors taxes) soit 16 048 DT (taxes incluses).

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Avril 2002.

2. Conformément à la convention conclue le 1^{er} juin 2000 entre ABC Tunisie et ABC Tunis Branch, telle que modifiée en date du 31 octobre 2000, les charges communes de fonctionnement aux deux banques sont supportées par ABC Tunis Branch et sont refacturées à ABC Tunisie selon les quote-parts suivantes :

	Quote- part de ABC Tunisie	Quote-part de ABC Tunis Branch
- Démarrage effectif de l'activité	35 %	65 %
- Après 3 mois d'activité	65 %	35 %
- Dès l'atteinte d'un rythme de fonctionnement conforme aux objectifs de ABC Tunisie	80 %	20 %

3. Le montant total des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2007 est de 283 KDT hors taxes. Elles représentent 65% des charges communes. Ces charges ont été facturées par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie sur une base mensuelle. La convention précitée a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 Avril 2002.

4. Durant l'exercice 2007, ABC Tunisie a reçu de ABC Tunis Branch deux garanties pour 24 902 KDT et 11 200 KDT, en couverture de deux crédits à Long et Moyen Terme octroyés respectivement à ORASCOM et à la STEG. Les accords portant sur les garanties en question ne prévoient pas de rémunération en faveur de ABC Tunis.

5. Au cours de l'exercice 2007, les frais de mise en place du logiciel « Symbols » supportés par ABC Tunisie ont été prises en charge par ABC Tunis Branch. Ces frais totalisent un montant de 287 KDT.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 mars 2008

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Mourad GUELLATY